



ENGAGEMENTS LIÉS À LA PRÉSÉLECTION

Information importante à lire avant toute inscription ou présélection à une activité

1

Engagement lié à la présélection

Chaque enregistrement ou présélection à une activité vous engage, sauf disposition contraire expressément mentionnée dans les conditions générales de vente (CGV) et les modalités de l'activité.

2

Clause de pénalité en cas de non-paiement ou d'absence d'annulation

En l'absence de paiement de votre part ou de démarche d'annulation dans le délai imparti par les conditions générales de vente du prestataire, une pénalité financière pourra vous être demandée, conformément auxdites conditions.

À retenir : avant de valider votre présélection, assurez-vous d'être disponible et de pouvoir respecter les modalités de paiement et d'annulation prévues pour l'activité.